

## Bioéthanol : signature d'un Contrat de filière biocarburants durables pour la Région Grand Est

La Collective du bioéthanol se félicite de la signature du Contrat de filière biocarburants durables entre la Région Grand Est et 42 acteurs de la bioéconomie. A l'occasion de la Foire de Châlons-en-Champagne qui se déroule du 3 au 13 septembre, la signature de ce contrat va permettre d'accélérer le déploiement des biocarburants tout en renforçant les liens entre les acteurs de la filière et la Région. La Région Grand Est, 1<sup>ère</sup> région productrice de biocarburants durables en Europe, déjà pionnière dans le déploiement d'aides aux automobilistes pour la conversion des voitures essence au Superéthanol-E85, poursuit son engagement en faveur de la bioéconomie.

### Un contrat pour l'avenir des biocarburants durables, et du Superéthanol-E85



Signataires du contrat de filière biocarburants durables sur la Foire de Châlons-en-Champagne

Ce contrat de filière est signé aujourd'hui dans le cadre de la Foire de Châlons-en-Champagne entre la Région Grand Est et **42 acteurs** de l'écosystème économique des biocarburants. Il constitue la déclinaison opérationnelle de la charte pour le développement durable des biocarburants signée en février 2020 dans le cadre de la stratégie bioéconomie du Grand Est.

2<sup>ème</sup> région productrice de betterave sucrière et 1<sup>ère</sup> région productrice de biocarburants en France, la Région Grand Est souhaite doubler d'ici 3 à 5 ans la part de biocarburants durables dans le mix énergétique régional pour la mobilité.

Les organisations professionnelles de la filière du bioéthanol (AGPB, AGPM, CGB et SNPAA) sont également signataires de ce contrat qui s'articule autour de 3 engagements majeurs :

- **Animer et dynamiser la filière des biocarburants de manière concertée**
- **Relayer l'information sur les aides accessibles auprès des différents publics**
- **Participer aux organes décisionnels ou opérationnels.**

Depuis 2019, grâce au soutien financier de la région Grand Est (+2 M€), **5 000 automobilistes** de la région ont déjà pu bénéficier d'une aide pour l'installation d'un boîtier de conversion au Superéthanol-E85 dans les **179 garages agréés** du Grand Est. En fin d'année, si l'opération en cours était utilisée complètement, 8 800 boîtiers auront été aidés. Un dispositif qui permet de vivre l'expérience E85 en faisant des économies, tout en roulant plus vert.

**Philippe Mangin, vice-président de la région Grand Est** : « 97 % des bénéficiaires de l'aide de la Région Grand Est pour l'installation d'un boîtier de conversion E85 ont déclaré qu'il leur avait permis de faire des économies importantes sur leur budget carburant ».

### REPÈRES | Les chiffres clés du Superéthanol-E85 en septembre 2021

**MARCHÉ** | Le Superéthanol-E85 représente **3,7 % du marché des essences avec plus de 350 millions de m<sup>3</sup> consommés en 2020.**

**DISTRIBUTION** | **2 537 stations E85** recensées en août 2021 ; **+574 nouvelles stations** en 1 an ; **1 nouvelle station E85** / jour.

**BOÎTIERS** | **5 fabricants de boîtiers E85 - Biomotors, FlexFuel Enexrgy Development, ARM Engineering, Borel et eFlexFuel Technology** - ont reçu au moins une homologation pour l'une des 8 catégories de véhicules existantes. Détails sur [www.infoe85.fr](http://www.infoe85.fr).

**VEHICULES COMPATIBLES** | Depuis la publication d'un nouvel arrêté le 5 mars 2021, des **boîtiers** destinés aux véhicules essence de **15CV et plus peuvent être homologués**. Depuis le 1er avril, les **véhicules munis de filtres à particules** peuvent être équipés avec les boîtiers déjà homologués.

**CO<sub>2</sub>** | Contenant entre 60 et 85 % de bioéthanol, le **Superéthanol-E85 réduit en moyenne de 50% les émissions nettes de CO<sub>2</sub>** et de **90 % les émissions de particules** par rapport à l'essence fossile.

### À propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France, en pur ou dans un dérivé, jusqu'à 7,5% (dont au maximum 5% d'éthanol pur) dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85. Pour plus d'informations : <https://www.bioethanolcarburant.com/>

**Contacts presse | Agence CorioLink | [bioethanol@coriolink.com](mailto:bioethanol@coriolink.com)**

Océane Vilminot – 07 84 90 83 16 – [oceane.vilminot@coriolink.com](mailto:oceane.vilminot@coriolink.com)

Urielle Dutartre – 06 62 82 71 62 – [urielle.dutartre@coriolink.com](mailto:urielle.dutartre@coriolink.com)